



Notes pour une allocution du président de l'ACFA, monsieur Pierre Asselin

Au Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
Dans le cadre de son étude du Projet de loi C-13

27 octobre 2022
SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

Merci Monsieur le Président !

Bonjour à tous et à toutes !

Je m'appelle Pierre Asselin et je suis le président de l'Association canadienne-française de l'Alberta, l'ACFA. Je suis accompagnée par notre directrice générale, Isabelle Laurin.

Je vous remercie de l'invitation de témoigner devant vous aujourd'hui. Votre travail est d'une importance inestimable pour l'avenir du français en Alberta et ailleurs au pays ; et la modernisation de la *Loi sur les langues officielles* est un dossier clé pour en assurer le succès.

Depuis 1926, l'ACFA défend les acquis de la francophonie albertaine, fait avancer ses droits et accroît sa vitalité. L'ACFA représente plus de 261 000 Albertains et Albertaines d'expression française, une population qui a crû de plus de 50 % entre 1991 et 2021. Malgré ce succès albertain, dû en grande partie à une économie florissante au cours des dernières années, il existe un déclin de la francophonie au Canada. Les données du recensement de 2021 le démontrent clairement. C'est pourquoi il faut adopter la *Loi sur les langues officielles* modernisée sans plus tarder. Il y a urgence d'agir.

En tant que membre de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la FCFA, l'ACFA appuie les grandes orientations du projet de loi C-13 et réitère son appui aux propositions d'améliorations proposées par la Fédération. Au cours des derniers mois, la FCFA et ses membres ont eu de nombreuses rencontres avec des parlementaires et ont exprimé leurs souhaits d'amélioration.

J'aimerais profiter de ma présence ici afin de revenir sur deux éléments d'amélioration qui sont essentiels, de notre point de vue, soit 1) l'ajout de clauses linguistique et 2) la nécessité de précisions quant à la politique d'immigration francophone.

Premièrement, en ce qui concerne les clauses linguistiques, lorsque le gouvernement fédéral propose de nouveaux fonds pour des initiatives spécifiques - prenons par exemple la récente entente de novembre 2021 pour les services de garde d'enfants à 10\$ par jour - il n'y a pas de mécanisme formel pour assurer que des fonds seront aussi attribués aux communautés francophones. Nous sommes donc dépendants de la bonne volonté des gouvernements provinciaux et nous devons investir beaucoup de ressources humaines et financières pour faire la représentation nécessaire. Nous aimerions donc voir l'ajout d'une obligation d'inclure des clauses linguistiques dans les ententes de transfert fédéraux-provinciaux-territoriaux, tout en précisant que le fédéral peut considérer l'option de transiger directement avec les communautés francophones, si une province ou un territoire refuse une clause linguistique. Cette option de transiger directement avec les communautés adresserait le fait qu'une loi fédérale ne peut obliger de lier les provinces avec de telles clauses linguistiques.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'immigration francophone, nous aimerions qu'une clarification soit apportée afin que la nouvelle politique en immigration francophone ne doive pas seulement contribuer au maintien ou à l'augmentation du poids démographique, mais qu'elle ait comme objectif précis le rétablissement et l'augmentation du poids

démographique. On parle ici de rétablissement plutôt que de maintien. Une étude de la FCFA démontre un besoin de cibles réparatrices en immigration francophone pour adresser le déclin démographique de la francophonie.

Ces deux changements feraient une énorme différence dans le quotidien des Albertains et des Albertaines d'expression française en remédiant au déclin du poids démographique et en assurant un accès à des services provinciaux en français. Ces éléments sont primordiaux pour assurer la vitalité de nos communautés et contrer l'assimilation.

L'ACFA travaille depuis près de 6 ans sur le dossier. C'est le 8 décembre 2016, dans le cadre des consultations pour le Plan d'action sur les langues officielles 2018-2023 - un plan qui arrive à terme - que la ministre des langues officielles de l'époque, l'honorable Mélanie Joly, avait demandé à notre président, monsieur Jean Johnson, ce qu'elle pouvait faire pour avoir un impact majeur. Il a osé lui proposer la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*. Elle l'a personnellement invité à partager cette idée devant une salle comble, qui était extatique, évidemment. Depuis, pour l'ACFA seulement, en plus de Jean Johnson, le message a été porté par Albert Nolette, puis Marc Arnal, Sheila Risbud et maintenant, moi-même, Pierre Asselin.

Entre temps, il y a eu plusieurs études et rapports en comités parlementaires et sénatoriaux, des engagements de tous les partis politiques, un document de réforme et deux projets de loi. Or, nous voici encore en train de discuter de la modernisation et de ce que les communautés francophones en situation minoritaire aimeraient voir dans le projet de loi.

Ça fait plus de 2000 jours qu'on en parle et qu'on présente nos rêves, nos aspirations et nos besoins. Il est temps qu'on en finisse avec les délais. Avec tout notre respect, il est temps que nos élus agissent. Il faut que vous en terminiez avec les témoignages. Il faut que vous avanciez sur le « clause par clause ». Il faut que C-13 soit adopté en envoyé au Sénat avant le temps des fêtes, cette année.

La francophonie albertaine – et j'en suis convaincu, la francophonie canadienne - compte sur vous.

Je vous remercie de votre attention.